

Département des Arts visuels			
Faculté des Arts	Université de Strasbourg		

Master Design Environnements publics

Livret guide 2023-2024

Master 1



Département des Arts visuels			
Faculté des Arts	Université de Strasbourg		

Présentation du parcours Environnements publics

Le Master Design de l'Université de Strasbourg forme des designers-chercheurs au sein de deux parcours de formation qui portent sur les environnements publics et les environnements numériques. La formation comprend également, en partenariat avec le Master *Graphic [...]* languages de la Haute école des arts du Rhin (HEAR), un double-cursus en Design graphique.

Le parcours environnements publics forme à la recherche articulée à la pratique, dans le champ du design, du design graphique et des études visuelles. Il s'agit pour les étudiants de développer une expertise et d'acquérir les connaissances historiques, théoriques et critiques sur les formes visuelles et matérielles dont sont constitués les environnements publics : **espaces urbains, images, mobiliers et espaces publics, signalétique, scénographie, supports didactiques, identités visuelles, environnements pédagogiques (du livre à la salle de classe), imagerie et visualisation dans les champs médicaux ou scientifiques.**

Ces environnements représentent autant de milieux spécifiques auxquels la formation invite les étudiant·e·s à se confronter, d'une part pour les étudier et les appréhender par des pratiques de recherche (recherche située, analyse écologique, iconologique ou sitologique, études visuelles, etc.), d'autre part pour les concevoir et les transformer dans le cadre d'un projet de design ou de design graphique. La formation articule étroitement ces deux ensembles de compétences afin d'insérer les étudiant·e·s dans des situations professionnelles exigeantes où l'enrichissement mutuel de recherche et de la pratique est aujourd'hui devenu une nécessité.

Au cours des études, les étudiant·e·s sont invité·e·s à développer un travail de recherche dans le cadre d'un mémoire original, qui représente le cœur de la formation, tout en articulant ce travail à un projet de design. Il s'agit à cette occasion d'acquérir tous les outils et les compétences indispensables au développement d'une posture de chercheur·se, à travers des participations à des conférences de niveau international sur des sujets à la pointe de la recherche, la participation à des colloques, l'organisation de manifestations scientifiques, la présentation de recherches collectives ou individuelles, et la rédaction, la présentation et la valorisation d'un mémoire de recherche original.

La formation est adossée à la recherche à travers l'équipe **Approches contemporaines de la création et de la réflexion artistiques (UR 3402), l'Institut thématique interdisciplinaire CREEA (Centre de Recherche et d'Expérimentation sur l'Acte Artistique) et le groupe Cultures visuelles**. Elle favorise l'intégration des étudiants aux projets de recherche actuels menés par les enseignants dans les champs de la recherche en design, de la théorie des médias et des études visuelles.

La formation comprend une part de travail individuel (mémoire et projet de fin d'étude) et une part collective (workshops avec des personnalités invitées, ateliers, organisation d'événements scientifiques, etc.). Elle ménage une place importante à l'inscription professionnelle des étudiant·e·s dans les champs du design et de la recherche, en offrant la possibilité de faire deux stages différents, et en favorisant des interventions extérieures et des échanges avec des spécialistes et des professionnels tout au long des deux années de formation.

Unités de recherche

- Approches contemporaines de la création et de la réflexion artistiques (ACCRA - UR3402)
- Centre de recherche et d'expérimentation sur l'acte artistique (CREEA - Institut interdisciplinaire de recherche et de formation)
- Littératures, éthique et arts (LETHICA - Institut interdisciplinaire de recherche et de formation – CNRS Inserm)

Partenaires

- Haute École des arts du Rhin, Strasbourg
- Fachhochschule University of Applied Sciences (FH), Potsdam
- Musée zoologique de Strasbourg
- Le Jardin des Sciences, Université de Strasbourg
- Ville et Eurométropole de Strasbourg
- Compagnie des Transports Strasbourgeois
- Le Shaddock, Fabrique du numérique
- Institut pluridisciplinaire Hubert Curien de l'Université de Strasbourg
- Centre Universitaire d'Enseignement du Journalisme de l'Université de Strasbourg
- Institut des neurosciences cellulaires et intégratives de l'Université de Strasbourg
- Le Vaisseau

Dans ce livret-guide :

- 1 - Programme pédagogique du 1^{er} semestre**
- 2 - Programme pédagogique du 2^e semestre**
- 3 - Contacts et informations utiles**
- 4 - Modalités d'évaluation des connaissances et compétences**

1 - Programme pédagogique du 1^{er} semestre

- Les horaires et salles où se déroulent les cours sont donnés à part dans l'emploi du temps.
- Des versions actualisées de ce livret-guide seront déposées sur l'espace Moodle de la formation au cours du semestre. Voir liens utiles en partie 3.
- Les cours marqués par un astérisque* ont un coefficient de 2.

UE1 - Langues

👉 Une langue + un enseignement obligatoire

👉 3 ECTS - COEFF. 1

Cours	Anglais
Code	AR59GM10
Durée	18h (TD)
Enseignant·e·s	Simon WELCH
Descriptif	Il s'agit d'acquérir les connaissances, la maîtrise du vocabulaire et l'expression en langue anglaise en explorant les éléments fondamentaux et les apports de la culture anglo-saxonne dans les domaines du design. Il s'agira aussi de se préparer à travailler ou à participer à des manifestations disciplinaires de professionnels ou de scientifiques à l'étranger.

Cours	Soutien à l'expression écrite et orale
Code	AR59GM12
Durée	18h (TD)
Enseignant·e·s	Marie GOEHNER-DAVID
Descriptif	Ce cours vise à apporter un soutien à la pratique de l'écriture scientifique et à la présentation orale de la recherche. Il s'agit d'aborder toutes les difficultés qui peuvent se présenter au cours de la rédaction de textes, et en particulier celle du mémoire de recherche.

UE2 - Théorie et pratique

↪ Deux enseignements obligatoires

↪ 12 ECTS - COEFF. 4

Cours	Séminaire recherche et projet*
Code	AR59GM20
Durée	18h (TD)
Enseignant·e·s	Vivien PHILIZOT, Maxime FAVARD, Pierre LITZLER, Pierre FOURNIER
Descriptif	Ce séminaire vise à faire émerger, pour chaque étudiant·e, un sujet de recherche singulier afin de le traiter ensuite dans le cadre du mémoire. Il s'agit d'engager le travail en passant par différentes phases de recherche (choix du terrain, définition de la thématique et du sujet, élaboration de la problématique, analyse des objets du corpus, etc.). Des séances seront consacrées à des présentations collectives des analyses et de l'avancée de la recherche.
À noter	Un directeur à choisir pour le 18 septembre (via Moodle)
Moodle	https://moodle.unistra.fr/course/view.php?id=11558

Cours	Méthodologie et épistémologie de la recherche
Code	AR59GM21
Durée	18h (CM) Mutualisées avec le M1 Environnements numériques
Enseignant·e·s	Vivien PHILIZOT, Nolwenn MAUDET
Descriptif	Ce cours vise à acquérir les fondamentaux de la culture scientifique universitaire. Il s'agit de maîtriser les différents aspects du travail de recherche et de la production scientifique en sciences humaines et plus spécifiquement en design ou dans les champs de recherche liés au design. La focale de ce cours n'est pas uniquement centrée sur la méthodologie mais également sur l'épistémologie de la recherche en design. Dans ce sens, il s'agira notamment de situer la recherche en design, en arts, en architecture, dans le voisinage de l'histoire de l'art, des études visuelles et culturelles ou des sciences de l'information et de la communication.
Moodle	https://moodle.unistra.fr/course/view.php?id=12173

UE3 - Interdisciplinaire

⇒ Un enseignement au choix

⇒ 3 ECTS - COEFF. 1

Cours	Séminaire interdisciplinaire ACCRA
Code	AR00GM30
Durée	18h (CM) Mutualisées avec les formations de master (M1 et M2) de la Faculté des arts
Enseignant·e·s	Selon choix
Descriptif	Les séminaires de recherche interdisciplinaires sont issus de groupes de travail de l'ACCRA et destinés aux étudiants de Master et aux doctorants, et abordent diverses thématiques sous la forme de conférences suivies d'une discussion et/ou de séances de travail organisées avec le soutien de l'ACCRA, de la Faculté des Arts de l'université de Strasbourg, et d'éventuels autres partenaires selon la thématique. Les étudiants doivent choisir, pour chaque semestre, un séminaire par semestre parmi l'offre proposée.
Choix 1	Chutes et autres effondrements dans les arts
Choix 2	Le temps de l'art : mémoires intertextuelles et déconstruction des clichés
Choix 3	Représenter les luttes : postures, gestes, images
Choix 4	Iconologies du sang dans les arts visuels
Choix 5	Nature en colère : visions écologiques dans les fictions (littérature, films, séries, etc.)
Choix et Inscriptions	https://accra-recherche.unistra.fr/evenements/seminaires/seminaires-interdisciplinaires-de-laccra-master-i-et-ii/

Cours	CM Théorie du design numérique (Parcours Environnements numériques)
Code	AR60GM40
Durée	18h (CM)
Enseignant·e·s	Nolwenn MAUDET
Descriptif	D'où viennent nos interfaces et pourquoi ont-elles pris les formes qu'on leur connaît aujourd'hui ? Ce cours de théorie du design numérique est pensé comme une introduction historique aux champs de recherche des interfaces humain-machine et du design d'interaction. À travers l'étude d'une sélection de textes et de controverses, on explorera les grands paradigmes du design d'interaction ayant jalonné le développement de l'informatique et du numérique, de leurs origines dans les années 60 jusqu'à nos jours. L'objectif de ce cours est de donner à lire et à comprendre les choix qui ont mené au développement des interfaces et interactions telles que nous les connaissons aujourd'hui et d'en éclairer les enjeux contemporains

Cours	CM au choix dans une autre composante
Code	Selon choix
Durée	18h (CM)
Enseignant·e·s	Selon choix
Descriptif	Vous avez la possibilité de vous inscrire et de valider tout CM offert par une autre composante en cours d'ouverture. Le cas échéant, une inscription dans le cours est requise et le code doit être communiqué à la scolarité Arts visuels.

UE4 - Thématique

↪ Deux enseignements obligatoires

↪ 9 ECTS - COEFF. 3

Cours	CM Environnements
Code	AR59GM40
Durée	18h (CM)
Enseignant·e·s	Vivien PHILIZOT, Maxime FAVARD, Sophie SUMA
Descriptif	<p>Au croisement du design, de l'anthropologie, des études urbaines et de paysage, de la philosophie et de l'esthétique, des études visuelles et des <i>media studies</i>, la notion d'« environnement » représente un terrain de recherche qui s'impose aujourd'hui avec une certaine urgence. Ce cours vise à examiner conjointement l'environnement au prisme de l'écologie et des théories environnementalistes aussi bien que des <i>media studies</i>. Les environnements sont des médias (Peters 2015), des milieux qui présupposent de ne pas les dissocier des entités – humains et non-humains – qui en font l'expérience. Ils attirent notre attention sur les contextes, les cadres de vie, les situations, les ambiances, qui ont toutes les propriétés de ces « milieux souples, qui s'étendent jusqu'à refermer ce que nous pensions de prime abord leur être étranger » (Mitchell [2005] 2014, 214). Il s'agira d'explorer les potentiels heuristique et épistémologique des environnements et des médias, en étudiant différentes approches théoriques et critiques associées à ces notions complexes. Comment réinvestir aujourd'hui cet ensemble de réflexions à l'aune des pratiques actuelles et des enjeux posés par le monde contemporain ? Le cours est organisé en douze séances, chacune d'entre elles étant centrée sur un·e auteur·trice spécifique.</p>
Moodle	https://moodle.unistra.fr/course/view.php?id=17846
Cours	Atelier Environnements - Projet collectif
Code	AR59GM41
Durée	24h (TD)
Enseignant·e·s	Vivien PHILIZOT
Descriptif	<p>Ce module, placé dans la même UE que le CM environnement, est l'atelier central dans la maquette du master design. Il est chaque année consacré à un projet collectif en partenariat avec un institution ou une autre formation. Il s'agit de concevoir et de réaliser un projet ambitieux à échelle 1, en se mettant dans les conditions réelles de développement d'un projet de design dans l'environnement public, articulé avec une recherche et en dialogue avec de nombreux collaborateurs. Pour l'année 2023-2024, le projet se fait en partenariat avec l'Université des Sciences appliquées de Potsdam (Fachhochschule University of Applied Sciences - FHP). Le sujet, qui porte sur les images et les signes dans l'espace urbain, donnera lieu à une exposition dans le cadre du festival Format(s), ainsi qu'à une publication.</p>
Moodle	https://moodle.unistra.fr/course/view.php?id=23942

UE5 - Professionnalisation

⇒ Quatre enseignements obligatoires

⇒ 3 ECTS - COEFF. 1

Cours	Connaissances juridiques
Code	AR59GM50
Durée	18h (CM)
Enseignant·e·s	Stéphane THOMAS
Descriptif	Cet enseignement permet l'étude et l'approfondissement des aspects juridiques relatifs à la création Design (droit d'auteur, droit des dessins et modèles, droit des marques, droit à l'image, nom de domaine...), ainsi que de sensibiliser à la création d'entreprise participant à l'instauration d'une véritable culture entrepreneuriale abordée sous l'angle principalement juridique.

Cours	Workshops
Code	AR59GM51
Durée	36h (TD) : 11-15 sept 2023 + 8-12 jan 2024. Mutualisées M2 et Master Env. numériques
Enseignant·e·s	Daym BEN-HAMIDI, Pascale MARION, Thomas THIBAUT, Timothée GOGUELY
Descriptif	Les workshops sont des sessions intensives de travail sur une semaine avec un ou une professionnel du design, autour d'un sujet spécifique. Le travail est mené en groupes pluridisciplinaires mutualisés entre M1 et M2 dans les deux parcours de la mention design. Il implique une réflexion sur les contextes d'usage, une problématisation, des séances critiques d'échanges d'idées et de présentation des étapes de travail. Deux workshops sont à choisir parmi les 4 workshops proposés : un premier pendant la semaine de rentrée (11-15 septembre), un second pendant l'intersemestre (8-12 janvier).
À noter	Inscriptions à faire lors de la réunion de pré-rentrée
Moodle	https://moodle.unistra.fr/course/view.php?id=18250

Cours	Rencontres professionnelles
Code	AR59GM52
Durée	18h (CM) Mutualisées avec les parcours de licence et master design
Enseignant·e·s	Philippe RIEHLING
Descriptif	Ces rencontres permettront d'écouter et d'interroger des professionnel·les de la sphère du Design. Nous y parlerons de créations, de statuts, de rémunérations, de méthodologies, d'entrepreneuriat, de positionnement... ceci pour permettre de critiquer, d'analyser, ou de consolider la représentation du monde professionnel que l'on peut projeter en tant qu'étudiant·es.

Cours	Préparation au stage ou préparation semestre à l'étranger
Code	AR59GM53
Durée	12h (TD)
Enseignant·e·s	Philippe RIEHLING
Descriptif	Ce module permettra de préparer le bon déroulement de votre stage. Comment parler de votre travail ? Comment valoriser la singularité de votre démarche ? Quels outils créer pour en parler ? Comment reconnaître et trouver le lieu de stage idéal pour développer votre vision du métier de designer ?... Nous aborderons ces questions pour faciliter votre recherche de structures d'accueil.

2 - Programme pédagogique du 2^e semestre

- Les horaires et salles où se déroulent les cours seront donnés à part dans l'emploi du temps du S2.
- Les cours marqués par un astérisque* ont un coefficient de 2.

UE1 - Théorie et pratique

⇒ Deux enseignements obligatoires

⇒ 24 ECTS - COEFF. 4

Cours	Séminaire recherche et projet*
Code	AR59HM10
Durée	2h (TD)
Enseignant·e-s	Vivien PHILIZOT, Maxime FAVARD, Pierre LITZLER, Pierre FOURNIER
Descriptif	Ce cours prolonge le séminaire du premier semestre. Il s'agit de poursuivre en autonomie les différentes phases de recherche (choix du terrain, définition de la thématique et du sujet, élaboration de la problématique, analyse des objets du corpus, etc.). Le suivi individuel est allégé pendant la période de stage ou de mobilité internationale. Il se fait sur rendez-vous en présence ou en visio.
Moodle	https://moodle.unistra.fr/course/view.php?id=11558

Cours	Culture de la recherche
Code	AR59HM11
Durée	4h (TD)
Enseignant·e-s	Vivien PHILIZOT
Descriptif	Ce module porte sur l'ouverture à la recherche universitaire. Il est validé par la présence à un colloque ou à une journée d'études pendant le semestre. Il s'agira de préparer un bref compte rendu de l'événement en mettant en évidence les apports théoriques au regard du sujet de recherche personnel traité dans le cadre du séminaire recherche.
Moodle	https://moodle.unistra.fr/course/view.php?id=18348

UE2 - Professionnalisation

⇒ Un module obligatoire

⇒ 6 ECTS - COEFF. 1

Cours	Stage ou semestre à l'étranger
Code	AR59HM20
Durée	De 2 à 6 mois – entre le 15 janvier et le 15 juin
Enseignant·e-s	Philippe RIEHLING (réfèrent université)
Descriptif	Le deuxième semestre du master 1 est consacré à un stage obligatoire ou à une mobilité internationale. Toutes les informations seront données au premier semestre dans le cadre du cours de préparation.

3 - Contacts et informations utiles

CONTACTS PÉDAGOGIQUES

Direction du Département Arts visuels

Vivien PHILIZOT, directeur : philizot@unistra.fr

Katrin GATTINGER, directrice adjointe : kgattinger@unistra.fr

Responsables du Master Design Environnements publics

Vivien PHILIZOT : philizot@unistra.fr

Philippe RIEHLING : riehling@unistra.fr

Équipe pédagogique

Daym BEN-HAMIDI : daym.benhamidi@lesateliersrtt.com

Éloïse CARIOU : ecariou@unistra.fr

Julia COFFRE : coffre@unistra.fr

Maxime FAVARD : mfavard@unistra.fr

Pierre FOURNIER : pifournier@unistra.fr

Marie GOEHNER-DAVID : marie.gd@outlook.com

Stefan KRISTENSEN : skristensen@unistra.fr

Pierre LITZLER : plitzler@unistra.fr

Pascale MARION : pascale.marion@unistra.fr

Nolwenn MAUDET : nmaudet@unistra.fr

Bernd NIEMÖLLER : niemoller@unistra.fr

Marie SECHER : secher@unistra.fr

Sophie SUMA : ssuma@unistra.fr

Stéphane THOMAS : stephane.thomas@ceipi.edu

Simon WELCH : welch@unistra.fr

CONTACTS ADMINISTRATIFS

Scolarité Département des Arts Visuels

Isavella STAMATIADOU

Contact : <https://assistance-etudiant.unistra.fr>

Téléphone : 03 68 85 64 16

Palais Universitaire - 9, Place de l'Université - 67084 Strasbourg Cedex
(Bureau 29 - RdC)

Heures d'accueil du public:

Lundi: 9h -12h et 14h - 16h30

Mardi: 9h -12h et 14h - 16h30

Mercredi: 9h -12h et 14h - 16h30

Jeudi: 9h -12h et 14h - 16h30

Vendredi: 9h - 12h

LIENS UTILES

Site de la Faculté des Arts

<https://arts.unistra.fr>

Site de l'Équipe de recherche

Approches contemporaines de la création et de la réflexion artistiques

<https://accra-recherche.unistra.fr>

La messagerie Partage

<https://partage.unistra.fr>

L'espace Ernest (où figure notamment votre emploi du temps)

<https://ernest.unistra.fr>

Espace Seafire Étudiants du Master design (documents à télécharger au cours de l'année)

<https://seafire.unistra.fr/d/932a53d16380427c8f57/>

Espace Moodle du M1 design

<https://moodle.unistra.fr/course/view.php?id=8015>

PLANNINGS ET INFORMATIONS

Calendrier universitaire

<https://www.unistra.fr/formation/admission-inscription-et-scolarite/calendrier-universitaire#c152079>

Dates à retenir

Réunion de rentrée M1 Master design : [vendredi 8 septembre - 14h - salle 103](#)

Début des cours : [lundi 11 septembre](#)

VIE UNIVERSITAIRE

Le guide des services numériques : [ici](#)

Support numérique : <https://support.unistra.fr>

L'essentiel de la vie pratique à l'Université de Strasbourg

carte étudiant, restauration, transports, bourses, sport, santé :

<https://bienvenue.unistra.fr/>

L'Aide à l'Intégration et à la Réussite / moodleAIR (des conseils pour apprendre et travailler plus efficacement, gérer son temps, prendre des notes) :

<https://aidealareussite.unistra.fr/>

4 - Modalités d'évaluation des connaissances et compétences

Le tableau complet des Modalités d'évaluation des connaissances et compétences (MECC) avec le détail des épreuves sera disponible sur l'espace Moodle de la formation en début de semestre

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3^e absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Modalités d'accès et de progression en master

L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Etudes accomplies à l'étranger

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont intégrées au cursus de l'étudiant, au même titre que les études accomplies à l'Université de Strasbourg.

Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique, et les résultats sont validés par un jury de semestre et/ou d'année de l'Université de Strasbourg.

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution • Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

En alternance, afin d'obtenir le diplôme visé, l'alternant justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Cas particulier d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.

- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans
- les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.
- une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable.

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.